

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019 À 18 H 30 À GEVREY-CHAMBERTIN, SALLE DES CLIMATS DE BOURGOGNE

PRÉSENTS: PRÉSIDENT: Christophe LUCAND.

MEMBRES TITULAIRES: Gilles SEGUIN, Jean-Paul SÉRAFIN, Antonio COBOS, Marc REBULLIOT (en remplacement d'André DALLER), Jean-Marc CHAPUIS (en remplacement d'Evelyne GAUTHEY), Claude RÉMY, Jean-Marc BROCHOT, François MARQUET, Jean-Claude BELLINI, Didier TOUBIN, Pierre GALTIÉ, Dominique VÉRET, Léonard DILLENSCHNEIDER, Gilles CARRÉ, Yves COGNET, Laurent BIDAULT (en remplacement de Bernard CHOLET). Jean-François ARMBRUSTER. André ARZUR. COLLARDOT, Pascal BONVALOT, Didier GUILLEMARD, Jean-François Marie-Josèphe VACHET, Sophie GALLOIS, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Sylvaine BILLOTTE, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Jean-Luc ROBIOT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Rémi VITREY, Alain FORNEROL, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé RENARD, Umberto CHETTA, Christian ROUSSEL, Jean-Louis LEXTREYT, Aleth DÉTOT, Muriel MONIER, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Gilles GADESKI, Philippe RUPIN (en remplacement d'Alexandre GARNERET), Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Sylvaine PAUL-MONCEAUX, Pascal GRAPPIN, Isabelle CHAPUILLIOT-CATTIER (en remplacement de Pierre-Alexandre PRIVOLT), Marcel JOBARD, Claude CHARLES.

EXCUSÉS: André DALLER, Thomas CAGNIANT, Evelyne GAUTHEY, Bernard BOBROWSKI, Gérard FRICOT, Lionel PAULIN, Sylvie VACHET, Ludovic MILLE, Danielle BÉLORGEY, Michel PERSONNIER, Bernard CHOLET, Bernard MOYNE, Yves STIEFVATER, Anne SEGUIN, Mary QUINTALLET, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Josiane MICHAUD, Olivier BAYLE, Florence VÉDRENNE, Nicole GENEVOIX, Hervé TILLIER, Florence ZITO, Alexandre GARNERET, Christian PARIS, Pierre LIGNIER, Pierre-Alexandre PRIVOLT, Maurice CHEVALLIER.

POUVOIRS: Lionel PAULIN a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.

Sylvie VACHET a donné pouvoir à Aleth DÉTOT.

Ludovic MILLE a donné pouvoir à Pierre GALTIÉ.

Danielle BÉLORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRÉ.

Michel PERSONNIER a donné pouvoir à François MARQUET.

Bernard MOYNE a donné pouvoir à Marie-Josèphe VACHET.

Yves STIEFVATER a donné pouvoir à Sophie GALLOIS.

Anne SEGUIN a donné pouvoir à Claude RÉMY.

Gilles MALSERT a donné pouvoir à Jean-Paul SÉRAFIN.

Josiane MICHAUD a donné pouvoir à Claude LEFILS.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Ghislaine POSTANSQUE.

Florence VÉDRENNE a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Alain FORNEROL.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

<u>PRÉSENTS POUR L'ADMINISTRATION</u>: Jérôme ZACCHIA, DGS, Ludovic BOURDIN, et Ronan DURAND, DGAs; Isabelle RIGONI et Sabine SENTERRE, Secrétariat général.

Monsieur le Président procédait à l'appel nominal.

Monsieur POULLOT était désigné secrétaire de séance.



Les comptes rendus des séances du Conseil communautaire du 9 juillet 2019 et les relevés de décisions des Bureaux des 27 août, 10 et 17 septembre étaient approuvés à l'unanimité.

1. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

C/19/150 - OBJET: ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT PROJET DE PÉRIMÈTRE ET STATUTS DU FUTUR SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA DHEUNE

Annule et remplace délibération C/19/88 du 28 mai 2019

Monsieur RÉMY présentait le projet de délibération portant sur le projet de périmètre et le projet de statut du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dheune, issu de la fusion de 4 syndicats de rivières pré-existants dont le Syndicat Mixte du Meuzin.

Le Conseil communautaire approuvait le projet de statut et le projet de périmètre avec 4 Abstentions et 1 voix Contre, et désignait les 4 délégués titulaires et les 4 délégués suppléants suivants pour le représenter au sein du Syndicat Mixte:

Titulaires:

- Monsieur Jean-Claude ALEXANDRE,
- Monsieur Bernard CHOLET,
- Monsieur Antonio COBOS,
- Monsieur Régis JUNON.

Suppléants :

- Monsieur Philippe BALIZET,
- Monsieur Marcel JOBARD.
- Monsieur Jean-Paul SÉRAFIN,
- Monsieur Dominique VÉRET.

Lors des débats, Monsieur JOBARD regrettait de ne pas avoir été tenu au courant de la proposition de désignation le concernant et de la date de la prochaine réunion du Syndicat Mixte. Monsieur RÉMY lui indiquait que les convocations et l'ordre du jour sont du seul ressort du Syndicat de la DHEUNE.

C/19/151 - OBJET: CRÉATION DE LA COMMISSION DSP ET DÉSIGNATION DES MEMBRES -DÉLÉGATION AEP SECTEUR PREMEAUX-PRISSEY

Monsieur RÉMY exposait qu'en vertu de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, la Communauté de communes doit constituer une commission dans le cadre de chacune de ses délégations de service public. Cette commission est, entre autres, chargée de rendre un avis sur tout projet d'avenant entraînant une augmentation du coût global supérieure à 5%.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire désignait à l'unanimité les membres suivants à la Commission DSP AEP secteur Prémeaux-Prissey, outre le Président de l'EPCI, Présidant de droit la Commission :

Titulaires:

- Monsieur Umberto CHETTA,
- Monsieur Didier GUILLEMARD.
- Monsieur Jean-Louis LEXTREYT,
- Monsieur Didier TOUBIN,
- Monsieur Dominique VÉRET.









Suppléants:

- Monsieur Claude RÉMY.
- Monsieur Gilles SEGUIN,
- Monsieur Marcel JOBARD.
- Monsieur Gilles MUTIN.
- Monsieur Bernard MOYNE.

C/19/152 - OBJET : CRÉATION DE LA COMMISSION DSP ET DÉSIGNATION DES MEMBRES - DÉLÉGATION AEP SECTEUR HAUTES-CÔTES

Monsieur RÉMY exposait qu'en vertu de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, la Communauté de communes doit constituer une commission dans le cadre de chacune de ses délégations de service public. Cette commission est, entre autres, chargée de rendre un avis sur tout projet d'avenant entrainant une augmentation du coût global supérieure à 5%.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire désignait à l'unanimité les membres la Commission DSP AEP secteur Hautes-Côtes comme suit, outre le Président de l'EPCI, Présidant de droit la Commission :

Titulaires:

- Madame Valérie DUREUIL,
- Madame Sylvaine BILLOTTE,
- Monsieur Denis GAILLOT,
- Monsieur Jean-Paul SÉRAFIN,
- Monsieur Pascal BONVALOT.

Suppléants :

- Monsieur Jean-Claude BELLINI,
- Monsieur Claude RÉMY,
- Monsieur Gilles SEGUIN,
- Monsieur Gilles MUTIN,
- Monsieur Bernard MOYNE.

C/19/153 - OBJET : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACTIVITÉS SPORT ET BIEN-ÊTRE

Monsieur le Président présentait aux membres du Conseil communautaire le nouveau règlement intérieur des activités Sport et Bien-Être qui entrera en vigueur pour la saison 2019-2020. À l'unanimité, le Conseil approuvait ledit règlement et autorisait le Président à le signer.

C/19/154 - OBJET: APPEL À PROJET « ACTIONS COLLECTIVES DE PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE POUR LES PERSONNES DE 60 ANS ET PLUS EN PAYS BEAUNOIS »

Madame VENTARD exposait que le comité de pilotage du Contrat Local de Santé du Pays Beaunois a souhaité déployer les crédits issus de la Conférence des Financeurs dans le cadre d'un appel à projets visant à soutenir la mise en place de nouvelles actions collectives de prévention de la perte d'autonomie à destination des personnes âgées de 60 ans et plus.







CLIMATS DU VIGNOBLE DE BOURGOGNE

Plurielle, dynamique, solidaire

Considérant que la Communauté de communes remplit les conditions d'éligibilité de par son action au sein de la Direction des Solidarités, Madame VENTARD propose au Conseil communautaire de répondre à l'appel à projet en présentant un dossier portant sur des actions de prévention routière et de cycles de prévention animés par une nutritionniste, déclinées sur l'ensemble du territoire pour un budget prévisionnel global de 2 750 € financé à hauteur de 2 250 € par le Pays Beaunois et à hauteur de 500 € par la Communauté de communes.

À l'unanimité, le Conseil communautaire autorisait le dépôt du projet auprès du Pays Beaunois et sollicitait son soutien financier à hauteur de 2 250 €.

C/19/155 – OBJET : CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

Monsieur BROCHOT proposait aux membres du Conseil communautaire de solliciter le classement en catégorie II de l'Office de Tourisme de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges en vue d'une obtention en fin d'année 2019. À l'unanimité, le Conseil communautaire validait cette proposition et déléguait l'administration du dossier de demande de classement à la directrice de l'EPIC.

C/19/156 — OBJET : CONVENTION PASSÉE ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF (SCIC) « GO'UP » POUR UNE ÉTUDE MACRO-ÉCONOMIQUE EN VUE D'IMPLANTER UN COMPTOIR DE CAMPAGNE SUR LE TERRITOIRE

Monsieur GRAPPIN rappelait que dans le cadre des compétences obligatoires de l'EPCI en matière de développement économique, de politique locale du commerce, et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire et d'aménagement du territoire, la définition de l'intérêt communautaire de la politique locale du commerce permet de développer sur le territoire des structures œuvrant dans l'économie sociale et solidaire lorsque l'insuffisance de l'offre de commerce « classique » est constatée et qu'il existe néanmoins un potentiel de développement.

Il proposait donc au Conseil communautaire d'engager un travail partenarial avec la SCIC Go'Up, portant sur la réalisation d'une étude macro-économique en vue d'implanter trois à quatre épiceries-conciergeries en milieu rural sur le territoire communautaire, selon le concept développé et porté par la SAS "Comptoir de Campagne", et selon les modalités fixées dans la convention annexée au projet de délibération. L'étude, qui court jusqu'en janvier 2020, doit permettre d'identifier sur le territoire les communes où Comptoir de Campagne peut potentiellement s'installer, tout en assurant la viabilité économique des boutiques-épiceries.

À l'unanimité, le Conseil Communautaire autorisait le Président à signer la convention avec la SCIC Go'Up selon les modalités précisées dans le projet annexé.

C/19/157 - OBJET : ÉVOLUTION DE LA PLATE-FORME TERRITORIALE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (PTRE) - MISE EN PLACE DU SERVICE PUBLIC D'EFFICACITÉ ÉNERGETIQUE (SPEE)

Monsieur LEXTREYT exposait que dans le cadre du projet de PCAET arrêté par le Conseil communautaire le 28/05/2019, et notamment l'axe thématique 5 « Bâti et habitat », le plan d'action 13 « Rénover l'ancien bâti » et l'action 13.2 « Établir et animer un programme de rénovation de l'ancien » à mener en application du PCAET, il y a lieu de se prononcer sur l'évolution du PTRE en SPEE tel que présenté par le Pays Beaunois en Conseil communautaire du 09/07/2019.







Plurielle, dynamique, solidaire

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, confirmait son engagement dans le futur dispositif PTRE-SPEE porté par le Pays Beaunois. Il autorisait le Pays Beaunois à porter le dispositif PTRE-SPEE sur son périmètre pour une période de 3 ans, approuvait le plan de financement prévisionnel pour la prise en charge de l'ingénierie, de la communication, du financement des audits pour le public très modeste et du financement de l'accompagnement Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour l'ensemble des bénéficiaires tel que présenté en annexe. Il autorisait le Président à signer tout document relatif à cette évolution et à la contractualisation qui en découlera.

C/19/158 - OBJET : COOPÉRATION ENTRE LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE POUILLY-EN-AUXOIS ET BLIGNY-SUR-OUCHE ET DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES EN LIEN AVEC LE BOIS DE SAUX

Monsieur BROCHOT proposait aux Conseillers communautaires de se prononcer sur le projet de convention de partenariat entre les Communauté de communes de Pouilly-en-Auxois et Bligny-sur-Ouche, et de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, portant sur 204 ha du Bois Royal de Pierre Saux et du Pré de l'Auve récemment acquis par la Communauté de communes de Pouilly-en-Auxois et Bligny-sur-Ouche dans le cadre des programmes TEPOS/TEPCV.

Dans le cadre de SILENE (Stratégie intercommunale d'engagement pour la nature) et du PCAET (Plan climat air énergie territorial), la coopération portera notamment sur :

- L'inscription du Bois de Pierre Saux dans l'Observatoire des Forêts sentinelles qui a pour objet de produire les connaissances et les pratiques nécessaires à l'adaptation des modalités de renouvellement et de gestion des forêts françaises face aux enjeux de protection de la biodiversité et d'adaptation aux évolutions climatiques ;
- L'éducation à l'environnement et au développement durable en prenant appui sur ce site.

Madame PAUL- MONCEAUX faisait remarquer que ce projet n'est pas compatible avec le projet de parc Eolien sur les communes concernées.

Monsieur BROCHOT lui répondait que ce n'est pas l'objet de cette délibération. Le projet distinct évoqué par Madame PAUL-MONCEAUX faisant par ailleurs l'objet de déclarations, d'études d'impact et d'enquêtes publiques dans lesquelles la collectivité sera sollicitée.

Monsieur le Président ajoutait que la Communauté de communes avait été destinataire des délibérations de Détain-et-Bruant et Ternant sur le projet évoqué et sera bien entendu attentif à l'étude de ce dossier.

Monsieur BROCHOT ajoutait enfin qu'il y aura cependant un jour une nécessité de diversifier les sources d'énergie, mais que c'était un autre débat.

La délibération approuvant le partenariat et autorisant le Président à signer la convention et les documents nécessaires à sa mise en œuvre était adoptée à la majorité avec 1 Abstention et 1 voix Contre.

C/19/159 - OBJET : ADHÉSION À L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE CÔTE-D'OR (ATD21)

Après avoir donné lecture des projets de statuts de la future Agence Technique Départementale initiée par le Département lors de son Assemblée délibérante le 17 décembre 2018, et du descriptif des missions que pourra réaliser cette structure, Monsieur le Président proposait d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes à l'Agence Technique Départementale.





Il faisait observer que si cette agence présentait moins d'intérêt pour la Communauté de communes que pour les communes, il apparaissait cependant opportun d'y adhérer quand même, par solidarité et pour soutenir la démarche globale, notamment au regard du faible coût de l'adhésion, et pour ne pas s'interdire d'y recourir éventuellement pour des besoins à venir.

Monsieur le Président était désigné pour siéger à l'Assemblée Générale de l'Agence Technique Départementale de Côte-d'Or.

La délibération était approuvée à l'unanimité.

C/19/160 - OBJET: ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION

Monsieur le Président exposait la nécessité d'harmoniser les contrats de services de télécommunication de la collectivité et de les adapter aux nouveaux besoins de la collectivité. Une consultation européenne pour un accordcadre à bons de commande, a ainsi été publiée le 20/06/2019 avec l'accompagnement du cabinet MGFIL, allotie

- Lot 1 : Téléphonie fixe.

comme suit:

- Lot 2 : Interconnexion des sites, accès Internet à débit garanti, téléphonie fixe sur IP.
- Lot 3 : Accès Internet à débit non garanti.
- Vu l'avis de la CAO réunie le 16/09/2019, il était proposé au Conseil communautaire d'attribuer le lot 1 à la société ORANGE sur la base de l'offre proposée, et les lots 2 et 3 à la société STELLA TELECOM sur la base de l'offre proposée, de rappeler que seules les quantités réelles seront facturées sur la base du bordereau de prix unitaires remis, et d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution des marchés.

Monsieur le Président indiquait que ce marché tel qu'il est dimensionné permettra d'économiser environ 12 000 € par an par rapport aux coûts de télécommunications actuels tout en élargissant l'offre de services pour notre EPCI. Il saluait le travail des agents qui ont étudié ce marché et, en particulier, Monsieur LE MONIER, l'Acheteur de la Communauté de communes.

La délibération était approuvée à l'unanimité.

C/19/161 - OBJET: REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGÉS PAR LES AGENTS AUPRÈS D'UN MÉDECIN AGRÉÉ, LORS DU RECRUTEMENT

Considérant que pour occuper un emploi public, le candidat doit remplir les conditions d'aptitude physique pour l'exercice des fonctions, et que les honoraires et les frais médicaux en attestant sont à la charge de la collectivité, Monsieur le Président proposait au Conseil communautaire d'autoriser le remboursement, aux agents concernés, des honoraires de visite médicale agréée liée à la délivrance du certificat d'aptitude à l'exercice d'un emploi public.

La délibération était approuvée à l'unanimité.

C/19/162 - OBJET: ACTUALISATION DES RÉGIMES INDEMNITAIRES HORS RIFSEEP

Monsieur le Président présentait au Conseil communautaire le projet de délibération portant sur l'actualisation des régimes indemnitaires hors RIFSEEP, qui a pour principal objet, sur demande de la trésorerie de permettre de continuer à verser aux agents relevant de cadres d'emploi pour lesquels les décrets les intégrant dans le RIFSEEP ne sont pas encore parus, leurs régimes indemnitaires existants.

La délibération était adoptée à l'unanimité.









Plurielle, dynamique, solidaire

C/19/163 - OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – AVANCEMENT DE GRADE
C/19/164 - OBJET : CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL

DE 2^{ème} CLASSE, À TEMPS NON COMPLET – DIRECTION DES SOLIDARITÉS

C/19/165 - OBJET : CRÉATION DE 13 POSTES PERMANENTS D'ADJOINT D'ANIMATION, À TEMPS NON COMPLET – DIRECTION DES SOLIDARITÉS / CLAS

C/19/166 - OBJET : CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'AGENT DE MAÎTRISE À TEMPS COMPLET – DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Monsieur le Président présentait les délibérations portant actualisation du tableau des effectifs et créations de postes pour différents besoins et services.

Monsieur BELLINI s'interrogeait sur la prise en compte dans la procédure des avancements de grades des secrétaires de Mairie gérées par la Communauté de communes dans le cadre du Service commun du même nom, et faisait remarquer que ce Service commun organisait moins de réunions que par le passé.

Monsieur le Président lui répondait que les secrétaires de Mairie sont concernées par les procédures d'avancement de grade dans le cadre de l'évaluation professionnelle, au même titre que les autres agents, mais il faisait remarquer que leurs évaluations professionnelles dépendaient des informations transmises par les Mairies pour lesquelles elles travaillent.

Il ajoutait que le Service commun des Secrétaires de Mairie peut librement se réunir à la demande et sur l'initiative de ses communes membres.

Madame DUREUIL, dans le cadre de la présentation de la délibération concernant le CLAS, insistait sur les difficultés de recrutement que rencontre la collectivité et sur la baisse du nombre de bénévoles disponibles pour l'accompagnement à la scolarité, ce qui justifiait le besoin de recrutements spécifiques pour pouvoir démarrer l'activité CLAS en octobre.

À ce sujet, Monsieur BROCHOT s'interrogeait sur la possibilité de s'adresser à des candidats étudiants.

Madame DUREUIL lui répondait que ce public était bien entendu sollicité, mais les candidatures étaient rares, en raison des problèmes de disponibilité et de transport rencontrés par les étudiants.

Monsieur le Président abondait en indiquant que cela faisait partie des problématiques quotidiennes du territoire, qui nous distinguent des métropoles et des communautés d'agglomération.

Les quatre délibérations étaient approuvées à l'unanimité.

Départ de Monsieur ARZUR.

C/19/167 - OBJET: CHOIX DU RÉGIME BUDGÉTAIRE DES PROVISIONS - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Monsieur SEGUIN présentait la délibération portant sur le choix d'un régime de provision pour le budget annexe de

l'Eau Potable. Il rappelait que le choix doit s'opérer entre le régime semi-budgétaire de droit commun et le régime budgétaire sur option. À l'unanimité, le Conseil communautaire décidait de retenir le régime semi-budgétaire des provisions et de reprendre les provisions budgétaires constatées dans les deux budgets Eau.





C/19/168 - OBJET : PROCÈS-VERBAUX DE RESTITUTION DES BIENS AU PROFIT DES COMMUNES SUITE À LA MODIFICATION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur SEGUIN exposait que suite à la délibération du 10 juillet 2018 approuvant la modification des statuts de la Communauté de communes et précisant l'intérêt communautaire à partir du 1^{er} janvier 2019, il convenait d'autoriser le Président à signer les procès-verbaux de restitution des biens aux différentes communes concernées. La délibération était approuvée à l'unanimité.

C/19/169 - OBJET : BUDGET EAU RÉGIE – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2/2019 C/19/170 - OBJET : BUDGET EAU DSP – DÉCISION MODIFICATIVE N° 3/2019 C/19/171 - OBJET : BUDGET GEMAPI – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2019 C/19/172 - OBJET : BUDGET DÉCHETS – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2019

Monsieur SEGUIN présentait ensuite à l'assemblée une série de décisions modificatives de crédits budgétaires concernant les budgets qui étaient approuvées à l'unanimité.

C/19/173 - OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président présentait aux Conseillers communautaires le rapport retraçant l'activité de la Communauté de communes qui sera adressé aux Maires de chaque commune membre, pour être présenté au sein des Conseils municipaux.

Monsieur GRAPPIN renouvelle son souhait exprimé en Bureau qu'une synthèse de 2-3 pages puisse être proposée aux communes afin d'en alléger la présentation.

Le Conseil communautaire prenait acte de cette communication.

C/19/174 - OBJET : RAPPORT ANNUELS 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU, DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT ET DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Messieurs RÉMY et TOUBIN présentaient respectivement de manière synthétique :

- Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2018.
- Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'assainissement 2018.
- Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets 2018.

Ces rapports sont mis à la disposition du public, au siège de la Communauté de communes, à la direction de l'Environnement, ainsi que sur le site Internet de la Communauté. Le Conseil communautaire prenait acte de la présentation de ces trois rapports annuels.



2. QUESTIONS DIVERSES

- Projet de contrat pluriannuel avec l'Agence de l'Eau.

Monsieur RÉMY présentait aux Conseillers communautaires le nouveau dispositif contractuel portant sur des programmes de 6 ans matérialisés par 2 contrats de 3 ans. Il expliquait que l'action de l'Agence de l'Eau se recentre sur les secteurs qualifiés de prioritaires. Le contrat en question sera proposé à l'approbation en fin d'année 2019, car il reste encore du travail. Il y aura donc peut-être possibilité de peser sur certains arbitrages. Il sera néanmoins possible de présenter des dossiers non-inscrits au programme, mais sans garantie sur l'obtention de subventions.

Monsieur POULLOT s'étonne du faible taux d'aide sur le projet de reconstruction de la STEP de Saulon-la-Chapelle. Monsieur RÉMY répond que cela s'explique par le classement non prioritaire de ce dossier.

- Projet d'assainissement de Détain-et-Bruant.

Monsieur SÉRAFIN expliquait son inquiétude concernant le projet d'assainissement de Détain-et-Bruant quant à un éventuel impact écologique sur la source de la Douée alimentant la commune d'Arcenant en eau potable. Il présentait en illustration une coupe géologique.

Monsieur RÉMY lui rappelait que la collectivité est sommée d'améliorer la situation actuelle et donc d'agir. Il présentait à son tour un historique de la situation et des traçages réalisés dans le cadre des études préalables prouvant que les eaux d'infiltration finissent dans la source de la Douée, ce qui a conduit à l'élaboration du schéma d'assainissement élaboré par l'ex Communauté de communes de Gevrey-Chambertin à la demande de l'État.

Différents projets sont proposés, et Monsieur SÉRAFIN indiquait que s'il n'était pas contre le principe d'une amélioration de la situation actuelle par le projet de création d'une nouvelle station, cette station sera toujours audessus de la source de la Douée, et c'est pourquoi il proposait d'éloigner les effluents en raccordant l'assainissement de Bruant à Détain, ou à Meuilley.

Monsieur RÉMY expliquait qu'avant de faire entrer les effluents dans le filtre à sable, il est possible d'abattre la charge polluante et bactériologique avec un filtre ultraviolet pour imposer une sécurité supplémentaire comme le propose aussi Monsieur SÉRAFIN, sans pour autant s'engager dans un raccordement beaucoup plus couteux pour la collectivité.

Monsieur GRAPPIN mettait en avant le surcoût d'environ 200 K€ par rapport à un programme d'assainissement de 12M€.

Monsieur BALIZET précisait que de nouveaux types de stations existaient avec un bassin supplémentaire maîtrisant mieux la qualité des rejets en milieu naturel, mais qu'elles nécessitaient des surfaces supplémentaires. Or, le volume rejeté journalier, estimé à 6m3 par jour, est à l'évidence faible.

Monsieur le Président indiquait qu'il s'agit d'un sujet important parce qu'il était nécessaire d'acter une décision sur laquelle on puisse se tenir par la suite. Pour cette raison, il proposait de soumettre l'orientation retenue au vote des élus communautaires.

Monsieur CARTRON s'inquiétait parce qu'après Arcenant, il y a plusieurs communes qui reçoivent les eaux d'Arcenant.





Madame DUREUIL faisait remarquer que le scénario d'un transfert des eaux usées vers la commune de Bouilland revient un peu à transférer le problème chez les voisins, et que la Communauté d'Agglomération de Beaune-Côte-et-Sud ne sera peut-être pas d'accord pour un tel transfert.

Monsieur le Président mettait aux voix une consultation d'arbitrage en précisant que ce vote ne sera pas inscrit à l'ordre du jour.

Par 32 voix Pour et 24 voix Contre, le Conseil communautaire se prononçait pour une préférence sur les solutions 1 ou 2, puis par 27 voix Pour contre 21 Contre, il retenait le scénario n°1, c'est-à-dire la mise en place d'assainissements collectifs isolés sur les communes de Détaint-et-Bruant.

Monsieur le Président remerciait les Conseillers communautaires pour cette consultation.

- Inaugurations de la Piscine de Nuits-Saint-Georges et de l'accueil périscolaire de Corgoloin.

Monsieur SEGUIN intervenait pour revenir sur les deux cérémonies d'inauguration en question. Il regrettait que le Service Finances ne soit pas explicitement remercié et proposait que les représentants des banques prêteuses soient invités.

Monsieur le Président lui rappelait qu'il remerciait toujours explicitement les services de la Communauté de communes, la Direction Générale, les Directions, chefs de service et agents, associant par là l'ensemble des services communautaires. Il ajoutait que la prochaine inauguration concernera le gymnase de Saulon-la-Chapelle le samedi 12 octobre 2019, à 11h00.

Madame VENTARD rappelait que la Communauté de communes participera à nouveau à l'organisation de la Semaine bleue en 2019 et remerciait les Maires de Flagey-Échezeaux et de Comblanchien pour l'ouverture et pour la clôture de cet événement.

Enfin, Monsieur le Président clôturait la séance en rappelant que la prochaine séance du Conseil communautaire se tiendra le mardi 29 octobre à la salle des fêtes de Saulon-la-Chapelle.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président invitait chacun à se retrouver autour du verre de l'amitié.

La séance était levée à 21h15.



